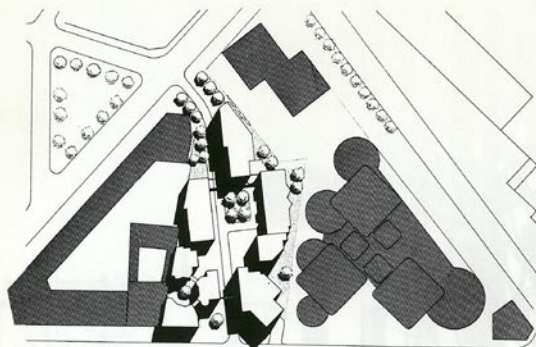




## Point de vue



### CHRISTIAN DE PORTZAMPARC

J'aime beaucoup construire à Paris. A chacun son histoire ; la mienne est ici. Paris, c'est une question de densité, de nature d'activités, d'affinités. Les contraintes réglementaires sont parfois difficiles (il en est d'acceptables, d'autres impossibles), mais au moins sait-on à quel type d'espace l'œuvre est destinée. Le cadre est donné. Pour les Hautes-

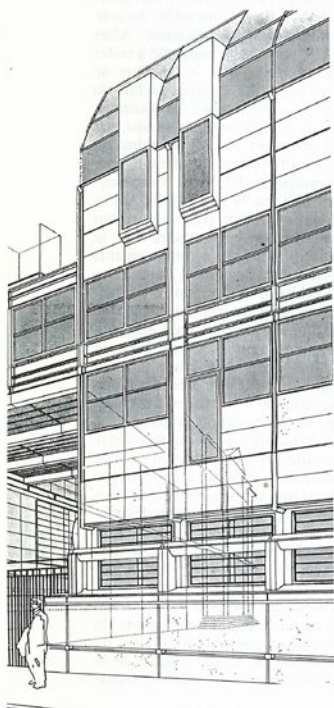
Rechercher une cohérence dynamique  
Rue des Hautes-Formes,  
13<sup>e</sup>, 1979

Formes, les voyers se sont montrés compréhensifs : le nombre des dérogations admises s'est élevé à plus de cent. Ils savent transformer un règlement absurde en un cadre astucieux.

Les contraintes sont alors très structurantes. Il faut travailler avec les choses en place et réactiver les données de l'endroit. Je me pose la question du climat, de l'ambiance du quartier, ou plutôt du pâté de maisons. C'est tout un travail sur des rythmes, des enchaînements, des séquences. Plutôt qu'une unité harmonieuse, je recherche une cohérence dynamique. Il s'agit de produire une spatialité, un espace global en relation avec le reste, au-delà de l'objet architectural lui-même qui plaît ou ne plaît pas. Ce n'est pas du tout une affaire de style, notion à laquelle je suis peu attaché, mais de texture. Rue du Château-des-rentiers (13<sup>e</sup>), le cadre n'est pas très parisien, et c'est pourtant dans Paris. Chaque site est un nouveau problème.

L'architecture doit agir sur l'espace et sortir de sa nature d'objet. C'est l'action : un travail sur la volumétrie, la lumière, la transposition d'un concept. Car tout a évolué : les structures foncières, les matériaux, notre regard, notre façon de penser la lumière. Tous les mitoyens sont aujourd'hui occupés et nous héritons d'autres cas de figure : angles, traversées d'îlot, etc. Ce qu'on admet dans l'ancien est inacceptable dans le neuf. Une cour moderne, c'est sinistre. Il faut faire dense mais pas « clostro ». Refaire la rue de Seine est impensable ! Il faut s'affranchir de la morphologie existante, la penser et non la singer. (Re) penser des espaces, loin du mimétisme urbain.

Propos recueillis par François Lamarre.



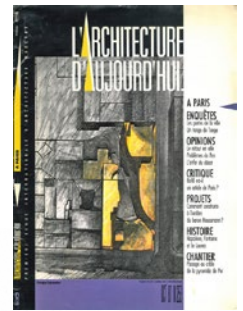
# PROPOS, DEUX PROPOSITIONS

*Le plan d'occupation des sols de 1977 sacralise la typologie haussmannienne et, par un bégaiement de l'histoire, une sorte de nouvelle école de Paris réemploie le langage de la modernité bourgeoise des années trente. Sans prétendre avoir toujours échappé à ces commodités, Didier Maufrais fait deux propositions pour en sortir.*

Deux événements retiendront l'attention des architectes parisiens cet automne : le centenaire de la naissance de Le Corbusier et l'achèvement de la révision du plan d'occupation des sols. Ils illustrent, chacun à son niveau, le cadre pratique de l'élaboration du tissu parisien depuis dix ans. Cette production récente affiche en effet toutes les contradictions d'une génération d'architectes, nourris du mouvement moderne, exerçant leur passion dans un environnement dont l'éclectisme agit paradoxalement comme un frein à la liberté d'innovation, et génère in fine un style dont le conformisme trouverait sa justification dans l'évocation nostalgique et savante

d'un rêve moderniste brisé. Le pouvoir modélisateur d'un plan d'occupation des sols se révèle d'une puissance inattendue dans l'environnement stratifié d'une grande cité historique. Dix ans après sa mise en application, la critique déjà repère une « nouvelle Ecole de Paris ». Outre que la référence explicite aux années d'entre deux guerres m'autorise à douter de la réelle originalité de cette production à l'aune de la modernité, elle me semble illustrer une perversion bien française du rôle joué durant cette époque par l'administration, reprenant à son compte ce vieil adage du droit : tout ce qui n'est pas expressément autorisé est interdit.





L'échec douloureux du mouvement moderne dans le domaine du logement collectif explique les motivations du Pos de 77, au sortir des erreurs traumatisantes des « années de Gaulle et Pompidou » : remise en cause de l'échelle des opérations, facilitée par la crise, retour aux valeurs spatiales des centres historiques. Mais ce qui importe plus, c'est le langage architectural sous-entendu par le règlement écrit ; à savoir que le stade ultime de « modernité » admissible pour un immeuble d'habitation parisien reste le développement qu'en a réalisé la tendance du mouvement moderne incarnée par Mallet-Stevens, Sauvage, Patout, dans des opérations de taille comparable. Certes, dégager la responsabilité de chacun des acteurs de façon systématique est impossible, entre l'architecte anxieux de réussir le fameux saut d'obstacles que représente l'instruction d'un permis de construire, et donc mal disposé à proposer des constructions atypiques, et le fonctionnaire, hier rendu coupable du laxisme dévastateur des années soixante, aujourd'hui investi des responsabilités les plus larges en matière de

**Le gabarit-enveloppe sur rue, aux yeux de la majorité des constructeurs, est fait pour être rempli.**

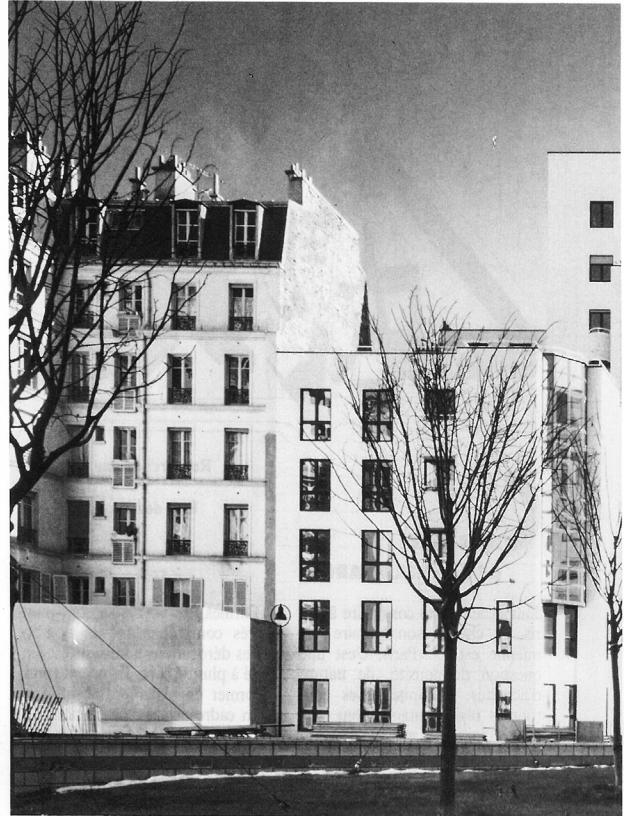
contrôle architectural, sans que sa formation s'en soit trouvée élargie. Le cas des architectes des Bâtiments de France est exemplaire du rôle forcé joué dans l'instruction des demandes de permis de construire par des professionnels qui honnêtement reconnaissent que leur formation artistique officielle ne les prépare pas à porter un jugement sur l'architecture contemporaine. Il faut donc parler de responsabilité collective ; aucun conformisme ne peut émerger sans la complicité volontaire ou involontaire d'acteurs dépassés, ou feignant de l'être, par une réglementation démesurée et un débat théorique incapable d'apporter la moindre certitude. Le meilleur exemple de cette responsabilité collective est dans la dualité affichée par certains immeubles, dont les façades sur l'espace public expriment une sagesse exemplaire, et qui semblent pris d'un vertige formel sur l'intérieur de l'îlot. Voici quelques explications possibles de ce conformisme. Le Pos de 1977, sans jamais explicitement la nommer, sacralise la typologie de l'immeuble de rapport parisien de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans son en-

chaînement vertical : soubassement intégrant un entresol, succession des étages courants interrompue par un léger retrait au cinquième ou sixième étage, annonciateur du comble en zinc abritant les chambres de service. Il la sacralise, dans la définition qu'il donne du gabarit-enveloppe

**La création a bégayé, répétant jusqu'à l'ennui un style intermédiaire entre les tendances archéo-modernes et les inspirations historicistes.**

sur rue, étant entendu qu'aux yeux de la majorité des constructeurs, ce dernier est fait pour être « rempli », car c'est souvent la seule solution pour atteindre la densité fixée en termes de Cos. L'irruption du mouvement moderne dans l'histoire du logement collectif a précipité la rupture des liens qu'il entretenait encore avec la symbolique et qui s'exprimaient dans l'ornementation de la façade. Cette substitution d'impératifs fonctionnels de programme, d'hygiène, et de production industrielle au débat stylistique, n'est certes pas évidente à mettre en œuvre aujourd'hui dans le cadre de la rue parisienne. Une échappatoire : se référer à des images culturelles communément admises. En ce sens, la référence aux Arts décoratifs et à une « modernité bourgeoise » affichée par les architectes des années trente, va bien au-delà du seul cadre bâti : elle intègre les domaines des arts plastiques, du cinéma, de la littérature. Dans l'optique de ce large consensus, on peut mieux comprendre que tel directeur de la construction ait pu imposer à ses services la défense des projets se déclarant inspirés par cette époque.

Le récent concept de ville européenne a contribué à considérer la richesse des tissus urbains comme un élément de caractère muséographique à préserver par l'imitation ; les villes nouvelles et certaines banlieues étaient là pour servir de cadre à l'expérimentation style Programme architecture nouvelle. Cette dichotomie permettait d'apprécier l'éclectisme des styles architecturaux parisiens non pas comme accumulation donnée à un instant précis, mais comme une somme définitive, que seul l'urbanisme moderne avait cru devoir transgresser, et qui justifiait l'imitation servile ou la référence obligatoirement. Par exemple, certaine Zac parisienne, opérant pourtant sur des terrains dénués



de traces parcellaires comme les anciens terrains Citroën, a été affublée par l'Apur d'un cahier de prescriptions architecturales préconisant, à l'aide de croquis cotés, l'altitude exacte de la naissance de la saillie ou du couronnement, les proportions des façades de l'alignement, des lucarnes sur combles et le rythme des « unités d'habitation ».

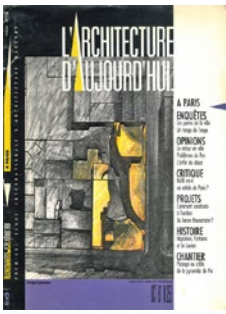
Si la production architecturale s'est globalement améliorée, la création a bégayé, répétant jusqu'à l'ennui un style intermédiaire entre les tendances archéo-modernes des vieux adolescents, plus corbuséens que le maître, et les

**Supprimer la notion de gabarit-enveloppe, au profit d'une double règle de hauteur à ne pas dépasser.**

inspirations historicistes des humanistes raffinés ; un style joyeusement conformiste, alliant tradition et modernité, et auquel l'auteur de cet article ne prétend pas avoir toujours échappé. Cela paraît d'autant plus évident avec

le voisinage médiatique des chantiers du Président dont l'architecture est dans l'ensemble, au contraire, très contemporaine. Alors le logement est condamné à rester le parent pauvre de l'histoire de l'architecture, puisque le fait du prince, qui permet de violer le goût de ses contemporains, ne peut s'y faire sentir. Je crains, en souhaitant être contredit, que l'immeuble de la rue Nungesser-et-Colli ou la Maison de Verre n'obtiennent pas aujourd'hui leur permis de construire dans la quasi-totalité des arrondissements parisiens. Les rares immeubles d'habitation échappant à l'implacable joug du style pour rompre brillamment avec leur environnement, sont souvent l'œuvre d'architectes sans passé parisien suffisant pour être précédés d'une réputation, ou habiles dans l'art de la dissimulation graphique. À la lumière de ce constat d'une création architecturale en péril de sclérose, je ferai deux propositions aux responsables de la révision du plan d'occupation des sols. Supprimer la notion de gabarit-enveloppe, au profit d'une double règle de hauteur à ne pas dépasser, sur rue et en cœur d'îlot. Quelle que soit la bonne intention sous-jacente à la définition du nouveau gabarit circulaire de 6 mètres de rayon, inspiré de la réglementation de 1884, le risque





Une complète introversion du programme

est grand de voir se systématiser des couvertures au profil haussmannien plaquées sur des élévations contemporaines. Le raccordement entre ces deux hauteurs devrait être laissé à la responsabilité de l'architecte : sur chaque projet, cela nécessiterait un effort

**Imaginer  
une gestion paritaire  
du contrôle  
architectural.**

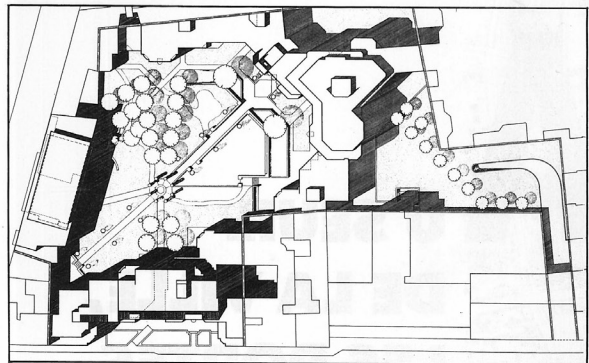
réel de création, bien éloigné de la solution de facilité apportée par le gabarit-enveloppe, et l'originalité des réponses apporterait une richesse bien plus grande dans la mesure où l'environnement de la rue pourrait être pris en compte plus sûrement, alors qu'aujourd'hui il faut utiliser des procédures dérogatoires.

Réorganiser d'une manière plus simple le contrôle architectural en vigueur au niveau du permis de construire. Celui-ci est actuellement partagé entre la direction de la Construction (ou la direction de l'Architecture), les Bâtiments de France et, depuis peu, les maires d'arrondissement ! Cette dilution entraîne trop souvent la démission et l'arbitraire, et momifie

plus sûrement que le temps certains quartiers de Paris, apparemment condamnés pour toujours à une typologie séculaire. Outre que bien souvent le contrôle s'exerce en marge des législations écrites, il n'offre pas les conditions favorables à une politique ambitieuse du patrimoine urbain. Il n'est pas possible de croire que la création architecturale puisse être libre si le seul contrôle de sa qualité est entre les mains du pouvoir politique. Les architectes ont déjà suffisamment d'un autre démiurge à affronter, le pouvoir de l'argent, pour souhaiter être associés de manière effective au débat esthétique qui les concerne au plus profond d'eux-mêmes. La structure d'accueil de cette concertation est à inventer de toutes pièces car rien de ce qui existe ne fait appel à la compétence des meilleurs professionnels actuels. Il est temps d'imaginer une gestion paritaire d'un contrôle qu'il serait évidemment utopique de supprimer.

Didier Maufrais

261 logements locatifs,  
336 places de stationnement  
Bd Blanqui, Paris 13<sup>e</sup>.  
Architecte : Didier Maufrais.  
Maître d'ouvrage : Groupement foncier français.  
Bet : Becebat.



Un plan masse disloqué



Une pierre dure et immaculée en bardage ventilé